



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 juin 2026

N° 14

Aliénation de véhicules

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	44
Membres excusés et représentés	3
Membres absents non représentés	2
Pour	47
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 3.2.1

Numéro : 094-21940886-

20260625-DEL20260614-DE

Date réception : 30 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 44, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 19 juin 2026.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Gilles CHERIER, Mme Camille RENARD, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Anne VOISIN, Maire-Adjoint
Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Peggy D'HAHIER, M. Jean-Marc BRETON, Mme Achraf ATALLAH, M. Pierre GUILLARD, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, M. Frank PATTI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Fabienne HAUSTANT, M. Loïc KERMAGORET, Mme Dominique SOULIS, M. Baptiste VEDRINES, Mme Agnès AZOULAY, M. Vincent MARTINS, Mme Laurianne SUANT, M. Thibaut DENTIN, Mme Johanna SPORTES, M. Hugo KHEYAR, Mme Anne ROMAIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, M. Jérôme BERTRAND, Mme Laurence MORIN, M. Mehdi KOUKI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Sylvain BERRIOS qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Antonin LENOEL qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

Mme Jacqueline LAVAL, M. Marc COHEN.

N° 14

**OBJET : Aliénation de véhicules
Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances et administration générale en date du 17 juin 2026,

CONSIDERANT QUE certains véhicules du parc municipal sont inutilisables pour des raisons économiques,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Constate que ces véhicules (liste jointe) ne sont plus utiles au service public.

Prononce leur désaffectation du domaine public.

Autorise le Maire à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire AGORASTORE sur Internet.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2026, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 30 JUIN 2026
et de la publication électronique le
Le Directeur Général des Services

Loan SANTIAGO

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Pierre-Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Véhicules

N° parc	Immat.	Type	Marque	Date Immat.	Service	Affectation	État	Motif	Proposition	Observations
V778	936-YW-94	SHTF243529	RENAULT	15/11/2007	GARAGE	ESPACES VERTS	MAUVAIS ETAT	Suite accident de la route, de nombreux travaux en carrosserie sont à prévoir TRAVAUX SUPERIEURS A LA VALEUR DU VEHICULE	Vente AgoraStore	
V629	2694-VW-94	FBME5	RENAULT	17/0/2002	GARAGE	POOL GARAGE	MAUVAIS ETAT	Moteur H.S. Carrosserie en mauvais état TRAVAUX SUPERIEURS A LA VALEUR DU VEHICULE	Vente AgoraStore	
V749	494-YG-94	54ANA1	RENAULT	20/11/2006	GARAGE	SERVICE DES FETES	EN L'ETAT	Problème de freinage et système d'ABS TRAVAUX SUPERIEURS A LA VALEUR DU VEHICULE	Vente AgoraStore	
V755	7337-YQ-94	XTRHKH	CITROEN	16/07/2007	GARAGE	MOBILIER URBAIN	EN L'ETAT	Problème moteur (fumée anormale et ratés d'allumage) TRAVAUX SUPERIEURS A LA VALEUR DU VEHICULE	Vente AgoraStore	
V608	BK-542-RP	232B521	PEUGEOT	30/04/2002	GARAGE	ESPACES VERTS (STADES)	MAUVAIS ETAT	Corrosion perforante, vitre conducteur cassée, très mauvais état général du véhicule TRAVAUX SUPERIEURS A LA VALEUR DU VEHICULE	Vente AgoraStore	